

Activité n° 7 : Actions de sécurité civile et de gestion de crise

Finalités	
Finalité 1	Annuaire opérationnels
Finalité 2	Dispositifs d'informations et d'alertes
Finalité 3	Formations de sécurité civile
Finalité 4	Indemnisation des membres de jurys de secourisme
Finalité 5	Agrément des associations
Finalité 6	ERP
Finalité 7	Gestion des habilitations
Bases de licéité	
RGPD	Oui 6 1 (e)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	
	Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées	
	Professionnels
	Membres des jurys, conseils et commissions
	Usagers (candidats)
	Agents des partenaires publics (collectivités territoriales, SDIS etc.)
Catégories de données traitées	

	Données d'identification, coordonnées
	Eléments relatifs à la vie professionnelle
	Eléments d'ordre économique et financier
Catégories de destinataires	
	Agents du SIDPC
	Corps préfectoral
	Service en charge des règlements
	Autres administrations (SDIS, forces de l'ordre, communes etc.)
	Ministère de l'intérieur (DGSCGC)
	Personnes concernées
Existence de transferts de données hors UE	
	Non
Durée de conservation prévue	<p>Annuaire opérationnels : conservation en fonction de la durée du plan considéré.</p> <p>Dispositifs d'information et d'alerte : durée de validité de l'alerte, pour les événements les plus signalés 5 ans.</p> <p>Formation de sécurité civile : dossier individuel avec pièces justificatives et PV d'examen 10 ans.</p> <p>Indemnisation de membre de jury : 5 ans.</p> <p>Agrément des associations : durée de l'existence de l'association</p> <p>ERP (secrétariat assuré par le SDIS) : arrêté, suivi des établissements, convocation et compte-rendu 5 ans.</p> <p>Pour les habilitations, les dossiers d'enquête, les demandes et correspondances sont conservées 3 ans après la fin de validité de l'habilitation.</p> <p>Dossier de sécurité des manifestations sensibles ou grands</p>

	rassemblement : 5 ans.
Mesures de sécurité	
	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MI.
Date de dernière mise à jour	13/11/24